

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Accusé de réception en préfecture  
050-215004813-20250704-DM2025-63-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2025  
Date de réception préfecture : 04/07/2025  
**Extrait du registre  
des Décisions  
du Maire**

## DECISION DU MAIRE N° 2025-63

### 1 - COMMANDE PUBLIQUE 1.1 - Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis DE20250158 de A2MB en date du 15 mai 2025, d'un montant de 715,00€ H.T. (858,00€ TTC) ;

### DECIDE

#### Article 1er :

De signer le devis DE20250158 de A2MB pour la réparation du portique du parking de la SNSM suite à un sinistre déclaré à l'assurance, d'un montant de 715,00€ H.T. (858,00€ TTC) ;

#### Article 2 :

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses de fonctionnement, à l'article 615228 « Entretien et réparation sur autres bâtiments ».

Fait à Saint-Germain/ Ay,  
Le 04 Juillet 2025,  
Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/ Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.